



La haute fonctionnaire
en charge de la diversité

Inspectrice générale
des affaires culturelles

Téléphone : 01 40 15 73 97
Télécopie : 01 40 15 36 03
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01
karine.gloanec-maurin@culture.gouv.fr

COLLÈGE DE LA DIVERSITÉ

--

Réunion de groupe de travail « Inclusion et Citoyenneté »

Compte-rendu de la séance du 9 novembre 2016

--

Étaient présents : Christelle Blouët - Isabelle Favier- Miloud ArabTani – Alexandre Michelin, membres du Collège de la Diversité

Étaient invités : Sophie Lecointe, conseillère Presse et Diversité – cabinet de la ministre, Ariane Salmét, Département de l'éducation et du développement artistiques et culturels

Étaient excusés : Catherine Blondeau – Moïse Touré – Hassane Kouyaté

Les membres du collège ont commenté les comptes rendus des deux précédentes réunions et les comptes rendus des auditions ont convenu d'avancer la réflexion sur les actions à proposer.

Ce groupe a déjà beaucoup échangé sur la dimension philosophique et humaine de l'action culturelle et son rôle prépondérant dans l'accès à la culture, à toutes les cultures, dans les quartiers populaires, difficiles, péri-urbain et les zones rurales.

CONSTATS

Sur le constat d'une nécessité de sortir de l'entre soi, de prêter attention aux populations qui ne sont pas sensibilisées aux pratiques artistiques et replacer l'action culturelle dans les valeurs de citoyenneté, de fraternité sur la base des textes de lois et des textes fondateurs du respect de la diversité, et de l'attention à l'autre, le travail du groupe se concentre désormais à la définition de propositions d'action qui permettent de contrer la fracture sociale qui engendre le sentiment d'abandon et suscite le rejet de l'autre et le repli sur soi.

Il s'agit parfois de ne pas faire une proposition directement artistique mais d'aborder les personnes par ce qui les concerne au quotidien. Plusieurs exemples de projets culturels sont cités pour faire valoir l'utilité d'agir dans ce sens : le travail de Stéphane Pinard avec des groupes de femmes vivant du RSA sur la violence faite aux femmes qui débouche sur une création sur cette thématique (financement département) ; un projet musical qui mêle professionnels et amateurs permettant aux jeunes de découvrir un métier ; une autre projet à Marseille a été mis en place par la SMAC qui a créé un emploi pour cette action : proposer à des usagers des centres sociaux d'expliquer et de transcrire avec un professionnel les plaquettes de programmation des lieux de diffusion pour les rendre plus accessible, c'est difficile, les usagers ne se sentent pas concernés, il est aussi évoqué le travail remarquable de Béatrice Josse (directrice du CNAC Grenoble) que le groupe a entendu en audition le 2 mai sur « l'invisibilité » de certaines populations... les exemples sont nombreux et bien souvent soutenus par un financement public sans que cela fasse l'objet d'une forte communication. Cela montre une vraie politique de démocratisation, souvent méconnue. Les artistes et acteurs de terrain qui accompagnent ces projets sont en demande de reconnaissance et il paraît indispensable de valoriser toutes ces actions qui favorisent le lien social par la démarche artistique.

À ce titre, il est intéressant de regarder ce que font nos voisins à l'exemple du projet Afropéen Project à Bruxelles.

Ce travail d'action culturelle est souvent financé aussi par les Collectivités Territoriales. Il serait donc utile de favoriser les partenariats à ce titre.

Le groupe de travail commente aussi les auditions des directrices et directeurs d'écoles d'art qui ont eu lieu depuis juillet. Il faut saluer la qualité de ces auditions, le fait que c'est toujours la directrice ou le directeur de l'établissement qui a répondu à l'invitation du Collège et qui s'est déplacé. Cela permet de constater que les établissements d'enseignement supérieur, quel que soit le domaine d'enseignement, ont toutes une volonté d'action en faveur de la diversité et d'accès au plus large public de jeunes. L'absence d'enseignement supérieur d'art dans les territoires ultra-marins est un réel sujet pour favoriser la diversité des territoires.

Ainsi il est convenu de repérer démarches exemplaires qui pourraient être proposée comme dispositif à suivre au niveau national.

Sur la question des textes de références, les droits culturels sont évoqués plusieurs fois. Les membres du Collège seront invités à rencontrer le philosophe et universitaire Patrice Meyer-Bisch et co auteur de la Convention de Fribourg de 2007, le 29 novembre prochain et pourront ainsi approfondir la nécessité du respect de ces droits et dans le même temps l'interroger sur plusieurs questions qui se posent :

« Le modèle Républicain » : les droits culturels vont à l'encontre du modèle Républicain et risquent de légitimer l'action des groupes de pression communautaires en limitant notamment la liberté de programmation voire la liberté d'expression « La question des droits » : les droits culturels posent la question culturelle en termes juridiques alors que ce n'est pas du « droit opposable », je ne vois pas ce que la question du droit apporte. « On fait déjà » : les droits culturels sont une nouvelle mode qui ne fait que nommer différemment des postures et façons de concevoir l'action culturelle déjà existante et en acte sur les territoires. « Le futur des politiques publiques » : les droits culturels sont un outil nécessaire pour faire évoluer le débat sur les politiques culturelles et plus globalement la dimension culturelle des politiques publiques. Ils permettent de réinterroger les façons de faire et contribuent au développement d'actions culturelles démocratiques. « Nivellement par le bas » : si tout est culture, plus rien n'est culture, les droits culturels risquent de minimiser l'apport d'expertise et d'abaisser le niveau en considérant tout et tout le monde comme légitime. « Trop conceptuel » : les droits culturels sont intéressants mais difficiles à s'approprier.

La question des nouvelles pratiques des Français et notamment de l'usage du numérique est un sujet qui a été peu abordé dans les séances de travail précédentes. Pourtant il y a notamment un domaine où les jeunes excellent, ce sont les jeux vidéo. Il est donc convenu de travailler sur cette question avec Alexandre Michelin. Dans le cadre de l'éducation à l'image ou simplement dans le cadre des parcours artistiques et culturels, il serait utile de favoriser aussi la diversité.

En conclusion, le groupe de travail propose les **ACTIONS** suivantes :

- **Proposer à la DICOM de faire un portrait de quelques acteurs de l'action culturelle. Le DEDAC et les DRAC les connaissent et peuvent les repérer.**
- **Faire une synthèse des auditions des écoles nationales supérieures d'art et soutenir leurs actions.**
- **Ajouter au Pacte culture et aux contrats de Ruralités une obligation de respect de la diversité**
- **Demander à ce que le Collège de la Diversité soit représenté au sein du Haut Conseil de l'Education Artistique et Culturel.**
- **Renforcer le soutien aux associations qui accompagne les projets d'action culturelle**
- **Créer le Prix de la Diversité afin de valoriser un artiste, une équipe ou un projet.**
- **Publier le livre blanc du Collège de la diversité sur la base de tous les comptes rendus des travaux de cette première année.**